

FORCE JEUNESSE

SOLIDAIRES AU PRÉSENT, RESPONSABLES FACE À L'AVENIR

Document de travail présenté aux
Consultations prébudgétaires 2022-2023 du gouvernement du Québec

18 février 2022

Pour information

Force Jeunesse
C.P. 39041 CP Saint-Alexandre
Montréal, Québec H3B 0B2

514-384-8666

www.forcejeunesse.com

Simon Telles, Président

presidence@forcejeunesse.qc.ca

Lauriane Déry, Vice-présidente exécutive

exec@forcejeunesse.qc.ca

Éliane Racine, Vice-présidente au contenu

contenu@forcejeunesse.qc.ca

Comité de rédaction: Éliane Racine, Béatrice Limoges, Kevin Beauséjour et Khaled Hamrouni

Table des matières

Au sujet de Force Jeunesse	1
1. Le Fonds des générations	5
2. Financement de la santé à long terme.....	8
3. Accès universel à la psychothérapie.....	12
4. Gouvernance climatique	15
5. Mobilité durable	19
Financement du transport collectif.....	19
Financement des infrastructures : Déficit de maintien d'actifs	20
6. Logement.....	22
7. Jeunes et marché du travail.....	25
Annexe	28

Au sujet de Force Jeunesse

Dans une perspective d'équité intergénérationnelle, Force Jeunesse défend les droits et les intérêts de la jeunesse du Québec dans l'élaboration des politiques publiques. De manière non partisane, Force Jeunesse fait la promotion de la place des jeunes dans les sphères décisionnelles, catalyse les forces du milieu de la jeunesse et crée des espaces d'échanges pour la relève.

L'équité entre les générations, une préoccupation pour l'avenir collectif de la société, ainsi que la responsabilité sont des valeurs fondamentales défendues par Force Jeunesse. C'est pourquoi Force Jeunesse intervient régulièrement dans le débat public par le biais de réactions documentées et constructives, afin de :

- Défendre et promouvoir les intérêts des jeunes en emploi, notamment en soutenant l'organisation des jeunes en milieu de travail;
- Sensibiliser la population et les principaux acteurs et actrices du marché du travail à la situation des jeunes et à la place accordée à la relève;
- Proposer des idées novatrices et des solutions viables à long terme aux problèmes touchant la jeunesse et l'équité entre les générations, en s'appuyant sur des réflexions et des recherches exhaustives de qualité;
- Représenter la relève dans les débats publics et organiser des événements pour favoriser l'échange et la réflexion;
- Favoriser la participation des jeunes dans les institutions publiques.

Au fil des années, Force Jeunesse a établi sa crédibilité au sein de la société québécoise en prenant des positions étayées et est devenue une actrice incontournable sur de nombreux enjeux. Force Jeunesse est parfois l'unique organisation jeunesse intervenant sur des enjeux d'importance tels que les régimes de retraite ou les clauses de disparités de traitement (« CDT ») en milieu de travail. Outre les enjeux du travail, Force Jeunesse participe aux discussions concernant l'équité intergénérationnelle dans les finances publiques; elle a notamment contribué à la création du Fonds des générations en 2006.

Mise en contexte du document de travail

Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2022-2023, Force Jeunesse souhaite aborder sept enjeux d'équité intergénérationnelle qui touchent aussi la pérennisation des finances publiques du Québec. Plusieurs des recommandations formulées ont déjà été présentées lors de consultations précédentes. Cela dit, nous considérons qu'elles demeurent pertinentes pour assurer l'équité intergénérationnelle dans les finances publiques. Nous abordons les thèmes suivants : l'avenir du Fonds des générations, le financement de la santé à long terme, l'accès universel à la psychothérapie, la gouvernance climatique qui comprend des recommandations quant à la gestion de la lutte aux changements climatiques, la mobilité durable qui englobe le financement du transport collectif ainsi que le déficit de maintien d'actifs, le logement et l'accès à la propriété et les recommandations quant à l'attraction, l'intégration et la rétention des jeunes sur le marché du travail.

Sommaire des recommandations de Force Jeunesse dans le cadre des consultations prébudgétaires 2022-2023

Fonds des générations

Recommandation 1 : Diversifier l'utilisation du fonds à long terme pour à la fois continuer à rembourser la dette et financer des projets qui contribuent à l'équité intergénérationnelle.

Recommandation 2 : Mettre en place une table de concertation rassemblant des experts et des groupes d'intérêt pour voir quelle portion du fonds et quel type de projets servant l'équité intergénérationnelle devraient être financés.

Recommandation 3 : À long terme, modifier la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* afin de pérenniser le Fonds des générations au-delà de 2025-2026.

Financement de la santé à long terme

Recommandation 4 : Entamer une réflexion nationale sur l'avenir du financement de la santé à long terme.

Accès universel à la psychothérapie

Recommandation 5 : Améliorer l'accès à la psychothérapie en renforçant les mesures suivantes :

- Assurer l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre dans les professions pouvant offrir de la psychothérapie en améliorant les conditions de travail ou en mettant des mesures incitatives en place;
- Former les personnes offrant des soins de psychothérapie en compétences interculturelles et favoriser l'accès à la profession pour les gens issus de la diversité afin d'améliorer les services offerts à ces populations;
- Assurer la disponibilité des services dans l'ensemble des régions avec des interventions numériques et une stratégie d'attraction de main-d'œuvre en région.

Recommandation 6: Offrir une couverture universelle des soins de psychothérapie pour favoriser un accès équitable à un service essentiel. Pour ce faire, une analyse des impacts des différentes options devrait être faite par le gouvernement avec la collaboration des experts sur la question.

Environnement

Recommandation 7: Réviser à la hausse le prix du carbone et établir des cibles claires de réductions de GES pour 2030 et 2050 en cohérence avec celles du GIEC, soit de diminuer les émissions de 45 % d'ici 2030, dans le but d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Recommandation 8 : S'assurer que les fonds générés par la tarification du carbone soient utilisés pour décupler la réduction de GES visant la décarbonisation.

Recommandation 9 : Modifier la loi pour que le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) demeure indépendant et établir un système de gouvernance permettant une reddition de compte avec des objectifs et indicateurs précis pour les projets financés.

Recommandation 10 : Améliorer les mécanismes d'imputabilité en matière de gouvernance climatique afin que l'atteinte des cibles soit contraignante.

Mobilité durable

Recommandation 11 : Augmenter le financement à travers des sources de financement traditionnelles et alternatives pour le transport collectif.

Recommandation 12 : Privilégier la tarification des utilisateurs du transport en commun de la manière la plus simple et la plus intégrée possible.

Recommandation 13 : Effectuer une évaluation systématique du coût d'entretien et de remplacement des infrastructures à même les soumissions.

Recommandation 14 : Que la Société québécoise des infrastructures effectue des analyses sur le coût de cycle de vie des infrastructures

Logement

Recommandation 15 : Bonifier et élargir l'accessibilité aux programmes d'aide au revenu comme *Allocation-Logement* ou le supplément au loyer.

Recommandation 16 : Bonifier et élargir le programme *AccèsLogis* et le financement du logement social et communautaire.

Recommandation 17 : Favoriser la mise en place de projets novateurs comme la construction d'habitation à l'abri de la logique spéculative pour favoriser l'accès à la propriété des jeunes à long terme.

Jeunes et marché du travail

Recommandation 18 : Compenser financièrement les stages, comportant une prestation de travail, qui sont effectués au sein de la fonction publique, de la santé et des services sociaux ainsi que dans les centres de services scolaires et les commissions scolaires.

Recommandation 19 : Mise en place d'incitatifs ou de subventions salariales pour les PME et les entreprises ayant une masse salariale de moins de 2 millions.

Recommandation 20 : Favoriser l'intégration et la rétention des jeunes en emploi à travers l'offre de conditions de travail intéressantes, le développement des compétences ou la reconnaissance accélérée des diplômés.

1. Le Fonds des générations

Contexte

Selon la plus récente mise à jour budgétaire, il est prévu que le gouvernement atteigne l'objectif de réduction de la dette brute avant le budget de 2025-2026 alors qu'il n'est pas prévu, à l'heure actuelle, qu'on atteigne l'objectif de réduction du déficit cumulé à 17 % du PIB d'ici 2025-2026¹. Lors des consultations prébudgétaires 2021-2022, Force Jeunesse a proposé, dans une perspective d'équité intergénérationnelle des finances publiques à long terme, que l'utilisation des versements dédiés au Fonds des générations soit diversifiée afin de permettre des investissements dans d'autres projets en santé, environnement ou en éducation qui favoriseraient aussi l'équité intergénérationnelle. Dans le cadre des consultations publiques réalisées à l'automne auprès de la communauté universitaire économique, un panel d'experts sur les règles budgétaires du Québec a émis la proposition « d'allouer les revenus dédiés à des priorités gouvernementales en lien avec l'équité intergénérationnelle », une fois que la fourchette cible pour la dette est atteinte². Ces derniers proposent d'investir pour diminuer le déficit du maintien d'actif ou pour faire face aux changements climatiques; deux enjeux qui préoccupent également Force Jeunesse. Dans le contexte actuel, nous souhaitons réitérer notre recommandation concernant la diversification de l'utilisation des versements au Fonds des générations et nous souhaiterions également pérenniser le Fonds des générations au-delà de 2025-2026.

Pistes de solutions

Tout d'abord, l'argent déjà cumulé dans le Fonds des générations doit être utilisé pour diminuer la dette. Donc, les discussions portant sur la diversification de l'utilisation du Fonds des générations portent uniquement sur les versements à venir. En diversifiant l'utilisation des versements du Fonds, nous augmentons la capacité de réaliser des investissements à long terme en infrastructure, environnement, santé ou en éducation tout en maintenant des efforts pour réduire la dette. Des investissements bien choisis et bien gérés peuvent, à long terme, favoriser l'équité intergénérationnelle, et ce, même si cela

¹ Gouvernement du Québec, 2021. « Le point sur la situation économique et financière du Québec », automne 2021. Repéré à : http://www.finances.gouv.qc.ca/MAJ2021/documents/fr/AUTFR_lepointNov2021.pdf, p. J.16 à J.18.

² Chaire en fiscalité et en finances publiques (Collectif), 2022. « Les règles budgétaires du Québec : Réflexions d'un panel d'experts », version révisée – janvier 2022, p. 12. Repéré à : https://consultations.finances.gouv.qc.ca/universitaires/Propositions/usherbrooke_collectif.pdf

s'accompagne d'un risque de transmission de dette plus élevée. D'ailleurs, il est possible d'estimer l'impact sur la dette brute en pourcentage du PIB et sur les déficits cumulés d'une telle proposition en utilisant les données disponibles dans la mise à jour économique du budget du 25 novembre 2021. Que nous choissions de conserver 30 %, 50 % ou 75 % des versements pour le remboursement de la dette, nous arrivons tout de même à atteindre l'objectif d'un ratio dette brute/PIB inférieur à 45 % en 2025-2026³. Pour les déficits cumulés, les données disponibles dans la mise à jour économique nous indiquent déjà que nous ne serons pas en mesure d'atteindre le 17,5 % du PIB d'ici 2025-2026. Cela dit, la diversification du Fonds des générations ne devrait pas, à priori, empirer la situation puisque la somme totale du versement demeure la même et donc, le déficit ne devrait pas différer de celui prévu dans la mise à jour budgétaire.

Cependant, la diversification de l'utilisation des versements implique nécessairement qu'il faut se doter de mécanismes de gouvernance afin de baliser son utilisation. Une bonne gestion implique minimalement d'établir :

- La manière dont l'État transfère l'argent vers le Fonds;
- Les mécanismes de sortie pour l'argent;
- Les critères clairement définis pour le type de projet ou d'infrastructure financés;
- Le système de gouvernance du Fonds;
- La stratégie d'investissement qui sera utilisée.⁴

En plus des éléments précédents, les critères doivent permettre d'évaluer l'impact des investissements choisis sur l'équité intergénérationnelle, intragénérationnelle et l'environnement. Nous devons éviter les situations où le Fonds financerait la consommation immédiate ou des projets ne permettant pas d'atteindre les cibles environnementales, sociétales ou économiques fixées; d'où l'importance de consulter les experts de même que des groupes d'intérêts afin de renouveler l'adhésion sociale au Fonds des générations.

³ Nous avons fait faire le calcul par un actuaire en conservant les hypothèses établies par le gouvernement dans la mise à jour budgétaire de novembre 2021. Respectivement, les ratios dette brute/PIB en 2025-2026 seraient de 43,1 % si on met 75 % du versement dans le Fonds; 43,8 % si on met 50 % du versement dans le Fonds et 44,3 % si on met 30 % du versement dans le Fonds des générations.

⁴Alsweillem, K. A., Cummine, A., Rietveld, M., & Tweedie, K., 2015. « Sovereign investor models: Institutions and policies for managing sovereign wealth ». *John F. Kennedy School of Government. Center for Science and International Affairs and Center for International Development, Harvard Kennedy School.*

Recommandation 1 : Diversifier l'utilisation du fonds à long terme pour à la fois continuer à rembourser la dette et financer des projets qui contribuent à l'équité intergénérationnelle.

Recommandation 2 : Mettre en place une table de concertation rassemblant des experts et des groupes d'intérêt pour voir quelle portion du fonds et quel type de projets servant l'équité intergénérationnelle devraient être financés.

Recommandation 3 : À long terme, modifier la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* afin de pérenniser le Fonds des générations au-delà de 2025-2026.

2. Financement de la santé à long terme

Contexte

En 2020, Force Jeunesse a publié une recherche sur le financement de la santé à long terme. À partir du budget de 2018, des évaluations actuarielles ont été réalisées et ont démontré qu'à moins de changements dans le financement de la santé, cette dépense de programme continuera d'accroître sa part dans le budget, limitant ainsi les capacités de l'État à fournir des services à la population. Cette situation constitue l'un des plus grands risques d'équité intergénérationnelle puisqu'elle affecte, à la fois, les finances publiques et le niveau de service offert aux générations futures.

En 2018, la santé représentait 50,2 % des dépenses du gouvernement du Québec correspondant ainsi à 9,2 % du PIB. En 2048, cette dernière pourrait représenter entre 65,8 % et 96 % du budget ce qui correspond à 12,8 % ou 17,5 % du PIB, selon le scénario retenu. Même en contrôlant les coûts du système de santé, en intégrant des augmentations de taxes et d'impôts ou en diminuant les services offerts, le Québec se retrouve avec des défis financiers importants à long terme.

En outre, on estime en 2018 que les dépenses annuelles moyennes de santé par habitant sont de 3 965 \$ au Québec, alors que la moyenne pour les 65-69 ans est de 6 024 \$ et de 21 652 \$ pour les 80 ans et plus pour cette même année⁵. De plus, au cours des 30 prochaines années, le vieillissement de la population et l'augmentation de l'espérance de vie feront augmenter le ratio de la population de 65 ans et plus par travailleur. Contrairement au régime des rentes du Québec, qui prévoit une capitalisation partielle des cotisations, l'assurance-maladie n'a aucun mécanisme de capitalisation en place qui permettrait d'anticiper la croissance des dépenses liées au vieillissement de la population et de l'augmentation de l'espérance de vie.

⁵ St-Maurice, Y., Godbout, L., Arseneau, M., & St-Cerny, S., 2018. « La soutenabilité budgétaire à long terme du Québec, édition 2018 », Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques. Repéré à: <http://cftp.recherche.usherbrooke.ca/soutenabilite-budgetaire-quebec-edition-2018/>

Bien que préoccupante, cette situation n'est pas unique au Québec. En effet, selon une étude récente de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques⁶, les dépenses en santé des provinces sont en croissance et augmentent plus rapidement que les revenus, et ce, depuis 2007.

Il est important de souligner que ces calculs ont été effectués avant qu'on y ajoute les dépenses en santé engendrées par la pandémie qui sévit depuis bientôt 2 ans. Le choc fiscal associé à celle-ci a contribué à alourdir les pressions préexistantes et à accroître la dette des provinces⁷. Selon la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, ces dépenses engendrées par la pandémie ne doivent pas être ignorées puisqu'une partie d'entre elles risquent d'être récurrentes, notamment afin de corriger des manques dans la livraison de certains soins et d'assurer les futures campagnes de vaccination nécessaires pour les prochaines années⁸.

À notre avis, le gouvernement doit cesser de considérer les dépenses en santé comme une simple dépense de programme et il doit s'engager, envers les générations futures, à préserver l'actuelle couverture de soin et à la financer d'une façon qui soit équitable entre les générations. Pour Force Jeunesse, une équité entre les générations implique que les services reçus en contrepartie d'une charge fiscale sont équivalents entre les générations actuelles et les générations futures. Pour ce faire, le gouvernement doit anticiper l'évolution du profil de risque d'une population vieillissante et épargner les sommes nécessaires pour amortir la croissance anticipée des dépenses. Cette façon de faire forcerait le gouvernement à capitaliser une partie des dépenses futures en santé qui, si elles ne sont pas capitalisées, constitueront un passif directement transféré à la prochaine génération. Épargner, dès maintenant, pour mieux amortir la croissance des dépenses liées à l'évolution du profil de risque d'une population vieillissante est donc impératif. Pour ce faire, Force Jeunesse croit que le gouvernement devrait s'assurer de répartir la charge liée au financement de l'assurance-maladie sur un horizon mobile de 30 ans, en se basant sur

⁶ Lévesque, L., Prud'homme, J. et Vidal, C., 2021. « Une décennie de croissance de l'endettement des provinces : qu'en est-il du Québec? », *Regards CFFP R2021/12*, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 18 p. Repéré à : https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2021/10/r2021-12_endettement_des_provinces_f.pdf

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

des prévisions actuarielles, de façon à ce que le poids relatif au financement de la santé par rapport au PIB demeure constant dans le temps.

Pistes de solutions

Pour faire face à ce défi qui attend la province, il serait pertinent d'avoir une augmentation du *Transfert canadien en matière de santé* de même que revoir l'attribution des montants par province afin de tenir compte des besoins spécifiques de celles-ci. Cela dit, il est également nécessaire que le gouvernement provincial se questionne sur la pérennité du financement de l'assurance-maladie. À la suite de notre étude, nous avons également identifié comme piste de solution l'investissement dans les soins de proximité, notamment les soins à domicile pour les personnes âgées en perte d'autonomie et les soins en clinique. Cette mesure permettrait de diminuer la croissance des coûts dans le futur.

Dès lors, la solution pour faire face à l'augmentation des coûts de la santé à long terme ne se limite pas aux transferts fédéraux. Pour Force Jeunesse, il est essentiel que le gouvernement du Québec réfléchisse à une stratégie à long terme afin de poser les actions nécessaires pour préserver la pérennité du régime de santé, assurer la liberté des choix fiscaux des générations futures et garantir une forme d'équité intergénérationnelle.

En terminant, rappelons que les calculs ont été effectués avant qu'on y ajoute les dépenses en santé engendrées par la pandémie qui contribuent à augmenter le poids relatif du portefeuille de la santé dans les dépenses du gouvernement provincial. Bien qu'imparfaits, si nous ne nous penchons pas dès maintenant sur les questions de financement du système de santé à long terme, nous risquons d'être dans l'impossibilité de fournir ni des services similaires ni de meilleurs services aux générations actuelles et futures.

Il nous apparaît donc nécessaire d'entamer une réflexion afin de se pencher sur les questions suivantes :

1. Dans un contexte de vieillissement de la population, comment assurer un financement de l'assurance-maladie qui répartit la charge des coûts liés au vieillissement d'une façon équitable entre les générations?
2. Excluant la hausse des dépenses en santé attribuable au vieillissement de la population, comment améliorer la gouvernance du système de santé afin d'avoir une croissance des dépenses durable et proportionnelle à notre création de richesse?
3. Dans un contexte de vieillissement de la population inégal entre les provinces, comment assurer que le *Transfert canadien en matière de santé* soit équitable et maintienne un équilibre fiscal entre les paliers de gouvernance fédéraux et provinciaux?
4. Dans une perspective de financement à long terme et de capitalisation partielle, comment assurer une gouvernance robuste, indépendante et à l'abri de toute interférence politique?

Cette réflexion permettra la mise en place d'une stratégie qui sera en mesure d'assurer un engagement intergénérationnel en santé.

Recommandation 4 : Entamer une réflexion nationale sur l'avenir du financement de la santé à long terme.

3. Accès universel à la psychothérapie

Contexte

Les jeunes sont particulièrement touchés par les enjeux de santé mentale. Selon des données recueillies durant la pandémie, les jeunes âgés entre 18 et 34 ans sont plus nombreux à rapporter un état de santé mentale « moins bon » durant la pandémie que l'ensemble de la population⁹. De plus, les données disponibles avant la pandémie faisant état de la perception de la santé mentale permettent également de constater que les jeunes âgés entre 18 et 34 ans constituent le groupe de personnes rapportant davantage une santé mentale perçue comme mauvaise ou passable au Québec¹⁰.

À l'heure actuelle, l'accès à des professionnels en santé mentale et à la psychothérapie varie grandement en fonction de la couverture offerte par un régime d'assurance privée ou par la capacité à obtenir un tel service dans le régime public. Du côté du privé, l'accès peut dépendre du statut d'emploi, des conditions d'emploi, du statut étudiant ou encore du régime d'assurance offert par leur employeur ou à travers leur association étudiante. Du côté public, bien que le gouvernement offre de l'aide pour accéder à ces services, cette aide ne permet pas de répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Pour ceux qui ne se qualifient pas à l'aide gouvernementale ou qui n'ont pas accès à un régime d'assurance couvrant les consultations en psychothérapie, l'alternative restante est de payer pour des consultations en clinique privée.

Face aux besoins grandissants en matière de santé mentale, le gouvernement a mis en place le Plan d'action interministériel en santé mentale (PAISM). Ce plan, qui comporte plusieurs axes d'interventions, vise à améliorer la santé mentale de la population à travers des mesures de prévention et d'intervention. S'il est vrai que le plan présenté permet de cibler plusieurs champs d'intervention comme des actions destinées aux jeunes ou l'amélioration de l'accès aux soins et aux services de santé mentale, il ne permet toutefois pas de régler les inégalités en matière d'accès aux soins de psychothérapie. L'action 5.2 de l'axe sur *l'amélioration de l'accès aux soins et aux services de santé mentale* prévoit un

⁹ Statistique Canada, 2021. « Tableau 13-10-0806-01 Santé des Canadiens et COVID-19, selon l'âge et le genre de la personne ». DOI : <https://doi.org/10.25318/1310080601-fra>

¹⁰ Statistique Canada, 2021. « Tableau 13-10-0096-01 Caractéristiques de la santé, estimations annuelles ». DOI : <https://doi.org/10.25318/1310009601-fra>

investissement initial de 31,2 millions de dollars pour rehausser l'offre de services sociaux généraux et de services en santé mentale¹¹. Bien que nous saluions cette dépense initiale, nous estimons que ce montant est insuffisant pour répondre aux besoins de la population.

Piste de solutions

À court ou moyen terme, nous croyons que l'accès à la psychothérapie pourrait être amélioré en renforçant certaines des actions comprises dans le PASM. D'abord, pour assurer le service à l'ensemble de la population, il serait pertinent de mettre en place des mesures d'attraction et de rétention des professionnels en relations d'aide pouvant effectuer de la psychothérapie. Par exemple, nous pourrions considérer la mise en place d'incitatifs sous forme de bourses pour les programmes professionnels (comme D.Psy intervention, travail social, etc.), la reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger et l'augmentation de la rémunération globale ainsi que des conditions de travail. Ensuite, pour assurer un accès équitable à la psychothérapie, il serait judicieux de développer et d'offrir une formation aux personnes offrant des soins de psychothérapie en compétences interculturelles ce qui aiderait à mieux desservir l'ensemble de la population¹². En complémentarité à cette mesure, le gouvernement pourrait développer un programme favorisant l'accès aux professions de relations d'aide pour des gens issus de la diversité. Finalement, pour que l'accès à la psychothérapie soit accessible à l'ensemble de la population au Québec, il faut s'assurer que les personnes qui habitent en dehors des centres urbains aient accès au service. En ce sens, il serait pertinent d'évaluer dans quelle mesure l'intégration des interventions numériques et la mise en place de programmes d'attraction de main-d'œuvre en région pourraient améliorer la disponibilité du service dans les régions.

À long terme, en considérant la détérioration de la santé mentale durant la pandémie, la prévalence importante chez les jeunes ainsi que l'offre de service fragmentée et inégale pour les soins de psychothérapie, Force Jeunesse croit qu'il serait pertinent d'offrir une couverture universelle des soins de psychothérapie. Une telle offre favoriserait un accès équitable à un service essentiel.

¹¹ Ministère de la santé et des services sociaux, 2022. « Le Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 - S'unir pour un mieux-être collectif », 140p. Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-914-14W.pdf>

¹² voir par exemple : [Lee, Greenblatt et Hu, 2021](#); [von Lersner, Baschin et Hauptmann, 2019](#); [Moleiro, Freire, Pinto et Roberto, 2018](#)

Selon les estimations réalisées pour le compte de Force Jeunesse, le coût annuel de l'inaction serait d'environ 18 milliards \$ pour la société alors qu'un accès universel coûterait environ 1 milliard \$ dépendamment de la couverture choisie¹³. Considérant que chaque dollar investi dans les soins de psychothérapie permet d'en sauver 2 \$¹⁴, nous considérons que cela constitue tout de même un investissement. Pour être en mesure d'offrir les soins, il serait essentiel de mettre en place une obligation d'offre minimale de soins pour les assureurs privés afin d'éviter que les régimes privés décident de ne plus offrir de couverture pour les soins de psychothérapie puisque le régime public en offre. Sur cet aspect, il serait possible de s'inspirer des dispositions prévues dans le Régime d'assurance-maladie du Québec concernant le remboursement des médicaments.

Recommandation 5 : Améliorer l'accès à la psychothérapie en renforçant les mesures suivantes :

- Assurer l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre dans les professions pouvant offrir de la psychothérapie en améliorant les conditions de travail ou en mettant des mesures incitatives en place;
- Former les personnes offrant des soins de psychothérapie en compétences interculturelles et favoriser l'accès à la profession pour les gens issus de la diversité afin d'améliorer les services offerts à ces populations;
- Assurer la disponibilité des services dans l'ensemble des régions avec des interventions numériques et une stratégie d'attraction de main-d'œuvre en région.

Recommandation 6: Offrir une couverture universelle des soins de psychothérapie pour favoriser un accès équitable à un service essentiel. Pour ce faire, une analyse des impacts des différentes options devrait être faite par le gouvernement avec la collaboration des experts sur la question.

¹³ Tableau résumé et explications plus détaillées disponibles en annexe de ce document.

¹⁴ Institut national d'excellence en santé et services sociaux du Québec (INESS), (2018). « Accès équitable aux services de psychothérapie au Québec », État des connaissances, janvier 2018, 97p. Repéré à : https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/INESSS_Acces-equitable-psychotherapie.pdf

4. Gouvernance climatique

Contexte

Présentement, le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) ne permet pas d'atteindre nos objectifs de diminution des gaz à effet de serre¹⁵. De sorte que nous ne serons pas en mesure d'atteindre les cibles fixées par la province ou celles du GIEC qui est de diminuer les émissions de 45 % d'ici 2030¹⁶. En plus du SPEDE, le gouvernement utilise le Plan pour une économie verte 2030 (PEV) pour lutter contre les changements climatiques. Le PEV mise beaucoup sur des stratégies d'adaptation en investissant dans l'innovation et les technologies vertes pour lutter contre les changements climatiques. Or, si ces mesures peuvent, à long terme, aider le Québec à améliorer sa performance environnementale, elles n'enlèvent pas pour autant les obligations actuelles en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le SPEDE peut justement favoriser la mitigation des changements climatiques en permettant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

L'adoption du projet de loi 44 a permis de modifier la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et de modifier le système de gestion du Fonds d'électrification et des changements climatiques (FECC, anciennement Fonds vert). Bien que le ministre ait une obligation de gérer le Fonds dans une perspective de développement durable, d'efficacité et de transparence, nous croyons qu'un système de gouvernance indépendant du politique serait plus approprié. Plusieurs experts se sont déjà prononcés à cet effet¹⁷ et la reddition de compte faite depuis 2020 ne reflète aucune amélioration qui auraient pu être faite en matière de transparence et de gouvernance dans

¹⁵ Appavoo, D., Aramburu, M., Chejfec, R., Wasif, A. et Page, K., 2021. « Atteindre l'objectif : analyse du système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission et des possibilités d'amélioration du marché du carbone », 52p. Repéré à : https://consultations.finances.gouv.qc.ca/universitaires/Propositions/Max_Bell_collectif.pdf

¹⁶ Comité consultatif sur les changements climatiques, 2021. « Le Québec carboneutre - Une contribution essentielle pour le futur », 27 octobre 2021, 50p. Repéré à : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/organismes-lies/comite-consultatif-changements-climatiques/quebec-carboneutre-contribution-essentielle-futur.pdf?1638196079>

¹⁷ Plante, C., 2020. « Fonds vert: le conseil de gestion craint un retour aux «pratiques déficientes», *La Presse*, 21 janvier 2020. Repéré à : <https://www.lapresse.ca/actualites/2020-01-21/fonds-vert-le-conseil-de-gestion-craint-un-retour-aux-pratiques-deficientes>; Conseil de gestion du Fonds Vert, 2018 . « Avis du conseil de gestion du fonds vert portant sur le bilan mi-parcours du plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques », 28 février 2018, 14p. Repéré à : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/documents/Avis-CGFV.pdf>

la gestion du FECC¹⁸. En laissant la gouvernance du FECC sous la tutelle du ministre, nous augmentons les risques que l'argent soit utilisé pour satisfaire des besoins à court terme, à saveur électoraliste, plutôt que de choisir des projets qui ont des bénéfices plus importants sur le long terme.

Finalement, le projet de loi 44 a également permis la mise en place d'un comité consultatif sur les changements climatiques dont le rôle principal est de conseiller le ministre sur les politiques, orientations, programmes ou stratégies en matière de changement climatique¹⁹. De la même manière que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) peut aviser le ministre²⁰, le ministre n'est pas tenu de respecter les recommandations faites par ces organismes. De sorte que certains projets, notamment en matière d'infrastructure, peuvent recevoir une évaluation environnementale défavorable du BAPE ou ne pas être recommandés par le comité consultatif et quand même voir le jour. Ces projets représentant, dans bien des cas, des investissements considérables, il serait pertinent de s'assurer que les projets retenus soient bénéfiques d'un point de vue environnemental.

Pistes de solutions

Que ce soit pour le SPEDE ou la gestion du FECC, nous maintenons nos positions présentées lors des consultations prébudgétaires 2021-2022. Si nous voulons léguer un environnement sain aux futures générations, nous devons augmenter nos efforts en matière de lutte aux changements climatiques. L'augmentation du prix du carbone de même que la révision des cibles de réduction des gaz à effets de serre à la hausse sont essentielles pour arriver à atteindre les objectifs.

En ce qui concerne le FECC, il importe de rappeler qu'il constitue le deuxième Fonds en importance du gouvernement²¹ et, en ce sens, la mise en place d'un système de

¹⁸ Dion, M., 2021. « Le Fonds vert toujours aussi opaque », *Radio-Canada*, 9 décembre 2021. Repéré à : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1845952/fonds-vert-promesse-transparence-reddition-comptes-2022?fbclid=IwAR0g04IkR1XArp-0jySAT2Q6b0X-NKuQMGTz39DZhhtuJXGbZbtkJfQgxx0>

¹⁹ Projet de loi no 44, *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*, 1^{re} session, 42^e législature, Québec, 2020 (sanctionné le 22 octobre 2020).

²⁰ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2021. « Le BAPE ». Repéré à : <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/bape/>

²¹ Dion, M., 2021. « Le Fonds vert toujours aussi opaque », *Radio-Canada*, 9 décembre 2021. Repéré à : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1845952/fonds-vert-promesse-transparence-reddition-comptes-2022?fbclid=IwAR0g04IkR1XArp-0jySAT2Q6b0X-NKuQMGTz39DZhhtuJXGbZbtkJfQgxx0>

gouvernance indépendante du politique est d'autant plus importante pour éviter que les sommes soient utilisées en fonction des cycles politiques. En confiant la gestion du FECC à une agence indépendante et libre d'ingérence politique, nous augmentons la transparence dans la gestion. D'autre part, la reddition faite ne doit pas simplement comprendre les projets retenus et le budget alloué, mais également l'évaluation de l'impact évalué du projet de même que les indicateurs sur l'atteinte ou non des objectifs fixés.

Bien que la décision quant aux aspects environnementaux ne relève pas directement du ministère des Finances, il nous semble important, dans une perspective d'équité intergénérationnelle, que les projets d'infrastructures réalisés par le gouvernement n'augmentent pas le fardeau fiscal et environnemental des générations futures. À l'heure actuelle, les contraintes économiques constituent l'un des facteurs décisionnels les plus importants lorsqu'il vient le temps de déterminer si un projet verra le jour. Pour Force Jeunesse, l'augmentation du fardeau environnemental devrait également constituer, au même titre que les contraintes économiques, un facteur décisionnel. En ce sens, il serait pertinent d'avoir, à même le budget, la présentation des impacts environnementaux anticipés des mesures présentées. Une autre manière de fonctionner pourrait être d'établir un budget carbone qui serait juridiquement contraignant. Le *Climate Change Act* du Royaume-Uni est un exemple intéressant à suivre puisqu'il oblige le gouvernement à suivre les recommandations faites par son comité d'experts qui permet d'assurer la veille et le respect du budget carbone²².

Recommandation 7 : Réviser à la hausse le prix du carbone et établir des cibles claires de réductions de GES pour 2030 et 2050 en cohérence avec celles du GIEC, soit de diminuer les émissions de 45 % d'ici 2030, dans le but d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Recommandation 8 : S'assurer que les fonds générés par la tarification du carbone soient utilisés pour décupler la réduction de GES visant la décarbonisation.

Recommandation 9 : Modifier la loi pour que le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) demeure indépendant et établir un système de gouvernance permettant une reddition de compte avec des objectifs et indicateurs précis pour les projets financés.

²² Department of Energy and Climate Change, 2014. Final Statement for the First Carbon Budget Period, May 2014, 19p. Repéré à : https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/310648/final_statement_first_carbon_budget_period.pdf

Recommandation 10 : Améliorer les mécanismes d'imputabilité en matière de gouvernance climatique afin que l'atteinte des cibles soit contraignante.

5. Mobilité durable

Pour assurer la mobilité durable sur l'ensemble du territoire, nous considérons que le financement du transport collectif de même que le financement des infrastructures doivent être grandement améliorés et réformés afin de répondre à des besoins actuels.

Financement du transport collectif²³

Contexte

Depuis 10 ans, les revenus tirés de la taxe sur les carburants stagnent, ce qui contribue à la diminution des recettes du Fonds des réseaux de transport terrestres (FORT) et induit un déséquilibre dans le financement des transports collectifs. La croissance plus rapide des dépenses du FORT allouées au réseau routier ainsi que la pandémie ont induit une importante pression sur le financement des transports collectifs. La hausse des tarifs du transport en commun au-delà de l'inflation n'est pas envisageable, car elle risquerait de nuire à la compétitivité de cette option de transport et ainsi désintéresser une partie de la population qui risquerait de privilégier d'autres moyens de transports, comme la voiture.

Le financement du FORT est fortement dépendant des revenus émanant de la taxe sur l'essence. Or, si le plan d'électrification du parc automobile fonctionne, les revenus issus de la taxe sur l'essence vont diminuer, entraînant donc une pression directe sur le financement du transport en commun. Bien qu'il soit souhaitable de diminuer notre utilisation des énergies fossiles et donc du pétrole, il importe de trouver une manière d'assurer le financement du transport collectif au Québec alors que les revenus provenant de la taxe sur le carburant seront amenés à diminuer dans les prochaines années. De plus, les revenus provenant d'une contribution supplémentaire à l'immatriculation des véhicules à Montréal sont désormais insuffisants, puisque ceux-ci n'ont notamment jamais été indexés, et ce depuis plusieurs années.

²³ Les constats proviennent d'une recherche réalisée pour le compte de Force Jeunesse par Loïc Blancquaert au printemps 2020. Le rapport complet de recherche est disponible sur demande.

Piste de solutions

À court terme, le gouvernement peut recourir à des modes de financement traditionnel pour le FORT, tel que l'augmentation de la taxe sur les carburants ou l'augmentation et l'indexation de la contribution pour le transport en commun sur l'immatriculation des véhicules. Pour assurer la pérennité du transport collectif au Québec, il faudra envisager des modes de financement alternatifs. Ceux-ci peuvent prendre la forme de : l'implantation d'un péage cordon dans la région métropolitaine; l'attribution d'un pourcentage spécifique de la taxe de vente du Québec afin de financer le transport collectif ou permettre aux régions d'imposer une taxe de vente dédiée au financement du transport en commun; la mise en place d'un mécanisme de captation de la plus-value foncière utilisé pour financer le REM soit utilisée de manière systématique pour tous les futurs projets de transport collectif structurants à l'extérieur de la métropole ou encore, autofinancement du programme *Roulez vert* à partir d'une redevance sur les véhicules énergivores qui permettrait de dégager les sommes qui étaient dévolues au programme dans le financement des transports collectifs. Ces pistes de solutions sont des actions ayant déjà été posées par d'autres ordres gouvernementaux à travers le monde.

Financement des infrastructures : Déficit de maintien d'actifs

Contexte

Depuis plusieurs années, lors des consultations prébudgétaires, Force Jeunesse émet des recommandations quant au financement des infrastructures et plus spécifiquement concernant le déficit de maintien d'actifs qui constitue une forme de dette virtuelle causée par un manque d'investissement entraînant le vieillissement et la fin de vie utile des infrastructures à travers le temps. À l'heure actuelle (2021), le déficit de maintien d'actifs (DMA) du Québec est évalué à près de 28 milliards \$²⁴ et est considéré par plusieurs comme étant l'un des plus importants enjeux d'équité intergénérationnelle dans les finances publiques²⁵. Cela s'explique notamment par la manière dont les coûts des infrastructures

²⁴ Lévesque, L., Prud'homme, J. et Vidal, C., 2021. « Une décennie de croissance de l'endettement des provinces : qu'en est-il du Québec? », *Regards CFFP R2021/12*, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 18 p. Repéré à : https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2021/10/r2021-12_endettement_des_provinces_f.pdf

²⁵ Chaire en fiscalité et en finances publiques (Collectif), 2022. « Les règles budgétaires du Québec : Réflexions d'un panel d'experts », version révisée – janvier 2022, p. 12. Repéré à : https://consultations.finances.gouv.qc.ca/universitaires/Propositions/usherbrooke_collectif.pdf

sont évalués. Au Québec, l'évaluation des coûts des infrastructures ne comprend pas systématiquement les coûts liés à l'entretien, la réparation et le remplacement d'infrastructures existantes, alors que ces mêmes coûts sont non-négligeables et font partie intégrante de l'évaluation d'une infrastructure dans sa globalité.

Pistes de solutions²⁶

Pour rectifier cette situation, il serait pertinent d'analyser les coûts sur le cycle de vie des infrastructures afin de prendre en compte les coûts associés à la conservation et au maintien de l'infrastructure. Cela nous donnerait une meilleure estimation des dépenses qui devront être consacrées à maintenir la durée de vie utile de l'infrastructure et permettra au décideur public de prendre de meilleures décisions à cet effet. À long terme, nous favorisons une gestion plus économique des infrastructures, puisque ce type d'analyse permet d'éviter de sélectionner le projet où les coûts initiaux sont les plus faibles avec des coûts d'entretien et d'opération très élevés. Si un projet nous coûte plus cher à la construction, mais qu'il est moins coûteux de l'entretenir une fois construit, ce projet devrait impérativement être choisi. Au niveau international, il existe des exemples dont le gouvernement du Québec peut s'inspirer comme la norme mise en place par l'Organisation internationale de normalisation; l'utilisation de l'approche du cycle de vie comme critère de sélection d'un soumissionnaire dans un appel d'offres public en Europe; ou le logiciel utilisé par la *Federal Highway Administration* des États-Unis.

Recommandation 11 : Augmenter le financement à travers des sources de financement traditionnelles et alternatives pour le transport collectif.

Recommandation 12 : Privilégier la tarification des utilisateurs du transport en commun de la manière la plus simple et la plus intégrée possible.

Recommandation 13 : Effectuer une évaluation systématique du coût d'entretien et de remplacement des infrastructures à même les soumissions.

Recommandation 14 : Que la Société québécoise des infrastructures effectue des analyses sur le coût de cycle de vie des infrastructures

²⁶ Les pistes de solutions proviennent d'une recherche réalisée pour le compte de Force Jeunesse par Gabriel Fournier Filion à l'automne 2018. Le rapport complet de recherche est disponible sur demande.

6. Logement

Contexte²⁷

Depuis plusieurs années, la rareté des logements locatifs et la flambée des prix de tout type d'habitation dans les centres urbains du Québec et leurs alentours se font sentir. La pandémie n'a pas contribué à améliorer la situation. En effet, dans les deux dernières années, nous avons atteint des niveaux records quant au taux général d'inoccupation pour le Québec. Les données fournies par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) nous démontrent que la situation n'est pas près de s'améliorer si des mesures à court, moyen et long terme ne sont pas adoptées.

Pistes de solutions

Court terme

À court terme, nous croyons que l'élargissement de l'accès à certains programmes tels que l'*Allocation Logement* – où seules les personnes pouvant bénéficier de ce programme sont les gens de 50 ans et plus ou les familles ayant à leur charge un enfant – serait une bonne piste. Rendre accessible ce programme pour les personnes seules ayant un faible revenu permettrait à davantage de personnes de se loger dans un logement convenable et réduirait la précarité de ces gens. Ce coup de pouce permettrait de venir en aide à une grande portion de jeunes âgés entre 18 et 35 ans où un grand pourcentage de leur revenu n'est dédié qu'à leur logement. Rappelons que le Québec a repris ce programme du Fédéral il y a environ 20 ans, mais que ce dernier n'a pas été ajusté, ni indexé à la hauteur de ce qu'il aurait dû, au courant de la dernière décennie. Alors que l'*Allocation-Logement* prévoit que la part du gouvernement devrait être de 50 % des coûts de logement, les sous-investissements des dernières années ont mené à une baisse de la part du gouvernement, qui s'établit maintenant autour de 33 %, et donc à une hausse de celle assumée par les locataires, alors que les loyers n'ont jamais été aussi hauts, avec un prix moyen de 1 310 \$ à Montréal²⁸.

²⁷ Les principaux constats et pistes de solutions proviennent d'une recherche réalisée pour le compte de Force Jeunesse par Anne Gabrielle Ducharme à l'été 2020. Le rapport complet de recherche est disponible sur demande.

²⁸ Gélinas, O., Léouzon, R. et Pavic, C., 2021. « Les loyers grimpent en folie, à Montréal et ailleurs, Enquête sur le logement », *Le Devoir*, 8 avril 2021. Repéré à : <https://www.ledevoir.com/documents/special/04-21-loyers-quebec/index.html>

Moyen terme

La pénurie de logements sociaux, et donc d'un parc locatif abordable, contribue à aggraver la situation. Nous croyons ainsi que le financement de projets innovants par des OBNL œuvrant dans le domaine de l'accès au logement permettrait de venir soutenir l'ensemble du secteur. De nombreux programmes offerts par des OSBL qui visent à soutenir les jeunes de 18 à 35 ans dans la recherche, le maintien et la protection d'une « réno-viction » ou d'une reprise de possession frauduleuse d'un logement ont grandement souffert durant les deux dernières années. C'est pourquoi un réinvestissement dans le milieu communautaire serait très bénéfique afin de sauvegarder un parc locatif relativement abordable dans les grands centres urbains du Québec.

Long terme

Il est évident que des investissements sont nécessaires afin d'assurer que les différentes régions du Québec puissent atteindre des cibles de taux d'inoccupation plus saine. Il est également nécessaire de bonifier le programme pour la construction de logements sociaux. Même si différentes ententes ont été signées (*Entente Québec-Canada* et l'*Initiative fédérale de création rapide de logements (ICRL)*) il ne faudrait pas que le gouvernement du Québec remplace ses propres investissements par ceux de ces ententes qui s'élèvent à plus de 200 millions \$. En effet, déjà que les cibles de construction de logements sont ambitieuses et rarement atteintes, ce n'est pas un statu quo dans les investissements qui permettra de résorber la crise du logement.

Dans l'ensemble, un engagement financier du gouvernement du Québec est prioritaire et nécessaire afin de donner les moyens aux acteurs du milieu social et communautaire d'implanter des solutions pour la crise dans l'immédiat ainsi que pour un horizon de cinq ans.

Recommandation 15 : Bonifier et élargir l'accessibilité aux programmes d'aide au revenu comme *Allocation-Logement* ou le supplément au loyer.

Recommandation 16 : Bonifier et élargir le programme *AccèsLogis* et le financement du logement social et communautaire.

Recommandation 17 : Favoriser la mise en place de projets novateurs comme la construction d'habitation à l'abri de la logique spéculative pour favoriser l'accès à la propriété des jeunes à long terme.

7. Jeunes et marché du travail

Au Québec, 88 % des stages en milieu de travail réalisés dans le cadre d'études collégiales et 67 % de ceux réalisés au niveau universitaire sont des stages non rémunérés²⁹. Considérant que la plupart des stages universitaires réalisés entre 2018 et 2020 étaient concentrés dans des domaines comme la santé (48 %) et l'éducation (14 %), et qu'au niveau collégial, la plupart des stages ont été réalisés dans des disciplines liées aux sciences biologiques (52 %)³⁰, force est de constater qu'une bonne partie des stagiaires offrant une prestation de travail dans les services de santé et services sociaux ou dans les commissions scolaires ne sont pas compensés financièrement pour la prestation de travail rendue. Contrairement aux stagiaires des services de santé et services sociaux et aux stagiaires dans les commissions scolaires, les personnes effectuant un stage dans la fonction publique ont, elles, accès à une rémunération durant l'exécution de leur stage, créant ainsi une iniquité entre les deux groupes. Ce constat est d'autant plus préoccupant parce qu'il touche majoritairement les femmes puisque les effectifs postsecondaires dans les domaines de l'éducation et de la santé et domaines connexes sont à plus de 75 % féminins³¹.

Or, comme nous l'avons mentionné dans notre mémoire³² présenté lors des consultations entourant *le projet de loi 14 - Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail*, la demande pour ce type de main-d'œuvre est élevée et les besoins devraient continuer à croître en raison³³ du vieillissement de la population. La mise en place de mesure comme la compensation financière des stages peut aider à favoriser l'attraction et la rétention dans ces professions. Par exemple, pour augmenter le nombre de préposés aux bénéficiaires dans les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD), le gouvernement du Québec a augmenté les salaires de ce groupe de travailleurs et

²⁹ Commission de l'économie et du travail, 2022. « Journal des débats de la Commission de l'économie et du travail – Version préliminaire », le mercredi 2 février 2022 - Vol. 46 N° 11, 42e législature, 2e session. Repéré à : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cet-42-2/journal-debats/CET-220202.html>

³⁰ MTESS, 2021. « Analyse d'impact réglementaire – Projet de loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail », rapport préliminaire, 18 octobre 2021.

³¹ Statistique Canada. « Tableau 37-10-0112-01, 2021. Effectifs postsecondaires, selon le domaine d'études, la Classification Internationale Type de l'Éducation, le groupe d'âge et le genre de la personne ». DOI : <https://doi.org/10.25318/3710011201-fra>

³² Force Jeunesse, 2022. « Mémoire présenté à la Commission de l'économie et du travail dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le Projet de loi n° 14 - Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail », 2 février 2022. Repéré à : https://forcejeunesse.qc.ca/wp-content/uploads/2022/02/Force-Jeunesse_Memoire_PL14_2022.pdf

³³ Braham, E. et Homsy, M., 2021. « Formation et mobilité de la main-d'œuvre: Le Québec prêt pour l'avenir? État des lieux, défis et pratiques inspirantes », *Institut du Québec*, Mai 2021, 68p. Repéré à : <https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2021/05/202105-IDQ-Formation-et-mobilite-de-la-main-doeuvre.pdf>

travailleuses et il a offert un soutien au revenu durant la formation³⁴. En compensant financièrement les stages comportant une prestation de travail, le gouvernement peut non seulement améliorer sa capacité d'attirer des jeunes vers ces métiers ou professions, mais également mener par l'exemple en incitant les entreprises privées à adopter les mêmes pratiques.

Sur ce point, nous avons également recommandé, dans le cadre des consultations du projet de loi 14, de mettre en place des incitatifs pour les entreprises dont la masse salariale est de moins de 2 millions. En effet, la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* permet aux employeurs assujettis de déclarer les bourses ou la rémunération des stagiaires comme dépenses admissibles, de sorte qu'ils bénéficient d'un intérêt supplémentaire à mettre en place une telle pratique. N'étant pas le cas pour la majorité des petites et moyennes entreprises (PME), un incitatif fiscal comme une subvention salariale ou un crédit d'impôt pourraient aider ces organisations à offrir un revenu aux stagiaires.

La plupart des mesures présentées dans la mise à jour économique de novembre pour faire face à la rareté de la main-d'œuvre visaient à attirer les personnes en emploi ou à retenir les travailleurs et travailleuses plus âgés. Bien que ces mesures soient nécessaires, il est important de rappeler que la mise en place de prime d'attraction permet d'attirer des personnes à court terme. Si nous voulons retenir les gens dans une profession, il faudrait aussi miser sur l'offre de conditions de travail intéressante. De plus, pour favoriser l'intégration dans le milieu de travail, davantage de mesures devraient être développées comme l'offre de stages en entreprise, des formations d'appoint ou des processus accélérés pour reconnaître les diplômés et l'expérience acquise à l'étranger dans les professions avec des pénuries de main-d'œuvre.

En terminant, certaines propositions pour retenir les travailleurs et travailleuses plus âgés proposent de mettre en place des incitatifs fiscaux, comme un congé de cotisations patronales au Régime des rentes du Québec, pour les employeurs offrant de bonnes

³⁴ Gouvernement du Québec (2021c). « Devenez préposé en CHSLD ». Repéré à : <https://www.quebec.ca/education/formations-sante/devenir-prepose-chsld>

conditions de travail aux travailleurs et travailleuses expérimentés³⁵. Bien qu'il soit souhaitable de retenir cette main-d'œuvre au travail, il ne faudrait pas que cela se traduise par l'introduction de disparités de traitement dans les conditions de travail basées sur l'âge. D'ailleurs, nous aurions intérêt à inciter les employeurs à consulter l'ensemble des travailleurs et les travailleuses, puisqu'il y a plusieurs conditions de travail pour retenir les travailleurs plus expérimentés qui permettraient aussi d'attirer et de retenir les plus jeunes.

Recommandation 18 : Compenser financièrement les stages, comportant une prestation de travail, qui sont effectués au sein de la fonction publique, de la santé et des services sociaux ainsi que dans les centres de services scolaires et les commissions scolaires.

Recommandation 19 : Mise en place d'incitatifs ou de subventions salariales pour les PME et les entreprises ayant une masse salariale de moins de 2 millions.

Recommandation 20 : Favoriser l'intégration et la rétention des jeunes en emploi à travers l'offre de conditions de travail intéressantes, le développement des compétences ou la reconnaissance accélérée des diplômes.

³⁵ Clavet, N.-J., Michaud, P.-C. et Navaux, J., 2021. « Les travailleurs expérimentés à la rescousse : le jeu en vaut-il la chandelle? », *Note d'analyse No 2021-03*, 7p. Repéré à : <https://creei.ca/wp-content/uploads/2021/11/note-analyse-2021-3.pdf>

Annexe

Les scénarios suivants ont été évalués :

- Le statu quo qui a été calculé en évaluant les coûts directs et indirects de la santé mentale à partir de l'étude réalisée par la Commission de la santé mentale du Canada³⁶;
- La couverture complète pour la dépression majeure, telle que définie dans l'article de Vasiliadis et al. (2017), pour le Québec seulement;
- L'implantation d'un programme s'apparentant au programme australien « Better Access », c'est-à-dire la couverture de 12 séances individuelles ou de groupe par patient avec des troubles psychologiques diagnostiqués;
- L'implantation d'un programme s'apparentant au programme britannique « Improving Access to Psychological Therapies », c'est-à-dire la couverture de 14 à 20 séances de thérapie individuelle ou de téléthérapie pour des personnes avec des troubles d'anxiété et de dépression;
- La couverture de 12 séances annuelles de soins de psychothérapie pour des personnes avec de la détresse psychologique;
- La couverture de 20 séances annuelles de soins de psychothérapie pour des personnes avec de la détresse psychologique.

#	Scénario	Coût annuel — régime public	Coût annuel — régime privé et public A	Coût annuel — régime privé et public B
1.	Le statu quo	18,0 G\$	18,0 G\$	18,0 G\$
2.	Dépression majeure	883,9 M\$	756,4 M\$	384,7 M\$
3.	Better Access	1,3 G\$	1,0 G\$	0,6 G\$
4.	IAPT	2,6 G\$	2,2 G\$	1,1 G\$
5a.	Couverture universelle 12	2,4 G\$	1,8 G\$	1,0 G\$
5b.	Couverture universelle 20	4,0 G\$	3,4 G\$	1,7 G\$

Source : Calculs réalisés par la firme PBI pour le compte de Force Jeunesse

Le tableau suivant présente la synthèse des résultats pour les scénarios qui ont été évalués. La première rangée comporte les coûts estimés de la santé mentale au Québec. Les rangées 2 à 6 contiennent les scénarios d'offre de soins de psychothérapie. Plus on descend dans le tableau,

³⁶ Le coût québécois doit être considéré avec parcimonie puisqu'il a été obtenu en utilisant le poids démographique du Québec dans le Canada pour obtenir une estimation des coûts pour la province. N'ayant pas les données désagrégées pour le Québec, il se peut que les coûts réels soient plus ou moins élevés pour le Québec. De plus, les coûts ont été calculés à partir des estimations faites par la Commission (2010) pour l'année 2021. Il se peut donc qu'il existe un écart entre l'estimation et la réalité.

plus la couverture augmente c'est-à-dire qu'il y a davantage de pathologies couvertes. Pour les rangées 5 et 6, la couverture est la même en termes de pathologie, mais le nombre de séances couvertes n'est pas le même. Donc, ce qu'on constate est que le coût de la couverture augmente au fur et à mesure que nous descendons dans les scénarios.

D'autre part, du côté des colonnes, trois types de scénarios ont été évalués en termes d'assureur. Dans la première colonne, on retrouve le régime public comme seul assureur. Dans la deuxième colonne on retrouve : le régime privé en tant que premier assureur et le régime public est le deuxième assureur alors que dans la troisième colonne on retrouve le régime privé comme premier assureur avec le régime public qui couvre les personnes ne disposant pas d'assurances privées. La grande différence entre le deuxième régime et le troisième régime est que dans le deuxième, lorsque la couverture offerte par la compagnie d'assurance privée est moins généreuse que le régime public, le régime public s'acquitte des frais. Dans les deux cas, les gens ne disposant pas de régime d'assurance privée sont couverts par le régime public. Pour les coûts sur le régime public, dans l'ensemble des simulations, les coûts sont plus élevés lorsque le public assume entièrement les coûts (colonne la plus à gauche) et ceux-ci diminuent lorsqu'on se déplace vers la droite dans le tableau pour un même scénario donné.

Pour l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, les données présentées ont été obtenues à partir du meilleur estimé de l'incidence de la pathologie sur la population. Toutefois, l'étude complète comprend également une simulation agressive, avec une incidence moins élevée que celle du meilleur estimé, et une simulation conservatrice, avec une plus grande incidence que celle du meilleur estimé. Dans l'ensemble des scénarios, les coûts des simulations agressives, peu importe le régime d'assurance, sont moins élevés que les coûts des simulations avec le meilleur estimé. De la même manière, les coûts pour les simulations conservatrices, peu importe le régime d'assurance, sont plus élevés que les coûts des simulations avec le meilleur estimé.

Finalement, l'analyse complète disponible comporte également une estimation du nombre d'heures de traitement pour chacun des scénarios 2 à 5(a et b) et des simulations (agressive, meilleur estimation et conservatrice). Bien que ce nombre d'heures, seul, ne permette pas d'estimer le nombre de thérapeutes nécessaires pour dispenser les services, il peut servir d'indication quant aux besoins en matière de ressources humaines pour offrir la couverture retenue. Pour l'ensemble des simulations, les heures de traitement estimées varient entre 7,6 millions d'heures (scénario 1 agressif- couverture de la dépression majeure) et 50,3 millions d'heures (scénario 5b conservateur – couverture de 20 séances pour détresse psychologique).

Limites de l'étude

- Le calcul quant aux coûts des programmes liés à la psychothérapie est basé sur des études et des données recueillies avant la pandémie de la Covid-19 et par conséquent, les résultats de la recherche ne prennent pas en considération l'impact que la pandémie a eu sur les troubles liés à la santé mentale.
- Les professionnels pouvant offrir des soins liés à la psychothérapie sont présents en nombre limité au Québec et par conséquent, les ressources doivent être réparties adéquatement afin d'optimiser la prestation de service pour l'ensemble de la population³⁷
- L'étude ne prend pas en considération les professionnels qui quittent la profession et ceux qui arrivent sur le marché de l'emploi³⁸.
- Les services dits de première ligne telle que les urgences des hôpitaux ou encore les cliniques ouvertes 24H ne sont pas assez sollicitées ni prise en considération, alors que le Plan d'action en santé mentale (PASM) 2015-2020 mentionne que 70% des troubles mentaux devraient être gérés dans des soins de première ligne tout en ajoutant que les limites de temps et de sujets imposées aux médecins de famille entre autres nuisent aux pratiques de promotion de la santé et de prévention, aggrave les problèmes liés aux troubles mentaux³⁹.
- Pour une question de choix personnel, ce n'est pas tous les individus ayant besoin de soins en psychothérapie qui vont se prévaloir des éventuels services fournis, ce qui engendrerait une surestimation des coûts liés aux besoins en psychothérapie⁴⁰
- La plupart des problèmes liés à la santé mentale débutent dès l'enfance, et la présente recherche ne prend pas en compte les solutions et les actions mises en place permettant d'agir en amont, dès l'enfance, afin de prévenir et contenir le plus possible les problèmes liés à la santé mentale⁴¹

³⁷ Voir [Fresque, 2017](#)

³⁸ Voir [Dezetter et Briffault, 2015](#)

³⁹ Voir [Fresque, 2017](#) et Plan d'action interministériel en santé mental 2022-2026

⁴⁰ Voir [Vasiliadis et al., 2017](#)

⁴¹ Ibid.